

UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME

POSTE	Intitulé du support : ENS UEM G0178, ULIS TSA Localisation : IME La Frégate Toulon, EMPU Paul Arène Draguignan
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Références : « Stratégie nationale autisme » http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan-autisme2013-2.pdf Référentiel métier PE parcours Unité d'Enseignement - Arrêté du 2 avril 2009 portant sur la constitution des unités d'enseignement. L'enseignant est, en tant que coordinateur, pilote du projet de l'U.E et garant de la réalisation du PPS de chaque élève, dans la déclinaison d'un projet scolaire individuel. Il mène les évaluations régulières pour la régulation du projet. Il partage des outils, une réflexion et un langage communs avec les autres professionnels concernés. Il favorise l'existence à part entière de la classe au sein de l'école maternelle et il promeut l'inclusion de ses élèves en classe ordinaire. Il est un lien avec la famille et l'enseignant référent (ERSEH) du secteur. Son intervention en équipe de suivi de la scolarisation est primordiale et autonome.
FONCTIONS	L'unité d'enseignement maternelle « autisme » fait l'objet d'une coordination pédagogique, assurée par un enseignant spécialisé qui en est le pilote. Il assure la cohérence des actions pédagogiques, en collaboration avec les différents professionnels.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	L'enseignant doit être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent. Un parcours auprès d'élèves porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) et une formation antérieure spécifique sont des éléments appréciés lors de l'entretien.
SPECIFICITE	Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément aux obligations de service des autres enseignants de l'école, en 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'école et à la formation (108 heures annualisées). L'enseignant intervient sur tous les temps d'enseignement et au moment des récréations en fonction de l'organisation générale de service de surveillance prévue par le directeur de l'école et définie en conseil des maîtres.
SITUATION ADMINISTRATIVE	L'enseignant exerce dans une école ordinaire où est intégré son dispositif par convention. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction de l'I.M.E., et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH du Var. Poste soumis à entretien.
ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES	IME « La Frégate » - 62, Chemin de Moneiret BP 106 – 83060 TOULON cedex 04 98 07 23 10 Mail : ime.fregate@orange.fr . IME « Jardins d'Asclépios » (Service support : SESSAD-Autisme de Draguignan) - 261, Rue Jean Giono – 83600 FREJUS 04 94 51 87 40 Mail : ime.asclepios@wanadoo.fr